

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°54/2020

L'an **deux mil vingt**, le 17 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Axel **SIMIAN**, Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Monique **RAVOUNA**, (pouvoir à M. Anthony **NIAVET**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Exposé du Maire

Dans le cadre de l'aide que la Commune peut apporter au fonctionnement des associations, je vous propose d'attribuer deux subventions, à savoir :

Association des Conciliateurs de Justice (Vienne).

Depuis plusieurs années, une permanence est assurée au Pôle Social par le Conciliateur qui offre bénévolement ses services et ses conseils aux usagers qui le souhaitent et ce, dans le cas de conflits relatifs à la vie quotidienne.

Je vous propose d'attribuer une subvention de **110 €** pour l'année 2020.

Association "Les Fils d'Argent" (EHPAD Jeanne de Chantal à Crémieu).

La Résidence Jeanne de Chantal à Crémieu accueille actuellement huit résidents originaires de la Commune.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 25 € par résidents, soit un total de **200 €** pour l'année 2020.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions de fonctionnement suivantes :

- Association des Conciliateurs de Justice (Vienne)..... **110 €.**
- Association "Les Fils d'Argent" (Crémieu)..... **200 €.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 18 septembre 2020
Le Maire,

